



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 2 février 2023

Délibération n°23-022

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Achat logiciel spécifique à la Réussite Éducative

Date de la convocation : le 25 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 7

Absents excusés : 7

Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Sylvain GILLET, M. Denis CHARBONNIER, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, M. Stéphane ROUX, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Évelyne LAUNAY, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET.

Absents Excusés : Mme Jacqueline MOUSSET donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mme François THOMERE, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Youness ZELMAT donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Katiana DAVEAU donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE donne pouvoir à Mme Marie ARNOULT

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En raison de l'augmentation, des enfants suivis dans le cadre du Programme de Réussite Educative, il devient nécessaire d'avoir un logiciel informatique pouvant répondre aux exigences et attentes de ce type de dispositif compte tenu notamment de l'évolution des effectifs des enfants suivis :

- Effectifs 2021 : 27 enfants
- Effectifs en janvier 2023 : 82 enfants

Ce logiciel en mode hébergé permet :

- Un accès au logiciel via internet.
- L'intégration de pièces jointes.
- La gestion de plusieurs parcours pour un même enfant (même dans différents dispositifs : PRE, CLAS, Collégiens exclus, Décrochage scolaire...)
- Une grande souplesse et des options de paramétrage.
- La possibilité de définir des éditions et statistiques en "Favoris"
- L'installation sur plusieurs postes

L'hébergement du logiciel et des données offrent les avantages suivants :

- Une grande souplesse et une meilleure réactivité pour l'installation des mises à jour.
- Un accès au logiciel sans être connecté au réseau de la Ville, pour un travail sur sites extérieurs.
- Pas de gestion pour le Service Informatique de la Ville.
- Les sauvegardes de données externalisées.

Ce logiciel intègre déjà la possibilité d'extraire les réponses pour l'enquête de l'ANCT, ce qui est un gain de temps.

Le logiciel est entièrement paramétrable : onglets ou champs de saisie, listes déroulantes qui sont alimentées par le prestataire.

Ce logiciel, installé dans plus de 200 PRE, propose :

- Des listes des enfants suivis triées par nom, date de naissance, date de début de suivi, école, quartier, référent...
- Des outils d'évaluation paramétrables (outils développés pour différents PRE)
- Des exports vers la bureautique (Microsoft Office, Libre Office ou Open Office)
- Les statistiques ou exports demandés par l'ANCT (notamment l'enquête annuelle et l'export des données anonymes pour l'audit),
- Plus de 200 statistiques :
 - o Le nombre d'enfants suivis par sexe, par tranche d'âge, quartier, référent, responsable légal...
 - o Les parcours
 - o Etat des parcours, nombre de parcours finis
 - o Parcours finis par motif, motif et domaine d'objectif, motif et quartier, motif et niveau scolaire, motif et sexe....
 - o Parcours finis par durée, durée et sexe, durée et domaine d'objectif...
 - o Objectifs des parcours en cours par âge, sexe, domaine et âge, domaine et sexe...
 - o La scolarité
 - o Nombre d'enfants suivis par niveau scolaire, école, type d'établissement, zone de scolarité....
 - o Les activités extra-scolaires
 - o Activité extra-scolaire par niveau scolaire, quartier, sexe, type d'établissement
 - o Les demandes

- Origine de la demande, du repérage
- Demandes des familles par domaine, par domaine et âge, par nature, par nature et âge
- Demandes des professionnels par domaine et âge, niveau scolaire, quartier, sexe...
- Demandes des professionnels par nature et âge, niveau scolaire, quartier, sexe...
- Les actions
- Etat des actions sur la période sélectionnée
- Motifs de refus, arrêts prématurés, causes des arrêts prématurés
- Actions par maître d'œuvre
- Bilans des actions pour les enfants, les référents, les professionnels, les familles
- Domaines préconisés par âge, sexe, niveau scolaire, type d'établissement, zone de scolarisation...
- Actions préconisées par âge, sexe, niveau scolaire, type d'établissement, zone de scolarisation...
- Suivis actuels / partenariats
- Nombre d'enfants suivis par partenaire
- Suivis par partenaire et intervention, par prise en charge, niveau scolaire, quartier, sexe
- Suivis par type et objet
- Suivis par familles
- Nombre de familles suivies, par fratrie, quartier, structure familiale...

Le prix est, en fonction de la taille de la commune :

- Pour Amboise, le prix est de 1.800 € TTC pour l'acquisition, la formation, la reprise des données.
- + 900 € TTC pour la maintenance et l'hébergement du logiciel et des données
- Soit 2700 € TTC la première année.
- Puis 900 € TTC par an, pour la maintenance et l'hébergement du logiciel et des données

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires Sociales le 24 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 33 voix POUR :

- de valider l'achat de ce logiciel pour la somme de 2 700€ en 2023 puis pour 900€ par an,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce marché.

POUR : 33 (M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Denis CHARBONNIER, M. Youness ZELMAT, Mme Katiana DAVEAU, M. Sylvain GILLET, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, M. Stéphane ROUX, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME,

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 037-213700032-20230209-23_022-DE



Le secrétaire de séance,
Marc LEONARD
L'adjoint délégué aux Finances

Thierry BOUTARD
Maire d'Amboise
Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise